



L.I.F.E.
Saison 2014 / 2015

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
PV N°22 -14/15

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 10 Février 2015

Présents : M.HACHED, Président de la C.O.C LIFE
P.BOIZARD, Ph. VALLET, M.JEANNE membres de la C.O.C. LIFE

Excusés: C.PEETERS, J.RICHOL, M.TURBIAN, N.ZAJAC, R.UZAN

+ 16 MASCULINS PRENATIONALE

Match MONTFERMEIL / ST DENIS du 17-18 Janvier 2015

Après concertation avec la COC 93, la rencontre est maintenue Vendredi 13 Février 2015 à 21h00 à Montfermeil.

Match NEUILLY PLAISANCE / NOISY LE SEC du 17-18 Janvier 2015

Avec l'accord des deux clubs la rencontre aura lieu le Samedi 14 Février 2015 à 19h00 à Neuilly Plaisance.
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

-20 MASCULINS

Match AUBERVILLIERS / L'HAY LES ROSES du 07-08 Février 2015

Qu'en est-il du résultat de ce match ?

Deuxième phase du Championnat

Poule haute à 8 clubs

Poule basse à 8 clubs avec 1 exempt

Début 7-8 Mars 2015

Fin 30-31 Mai 2015

Poule haute

- Maisons Alfort
- Thiais
- Plessis Trévisé
- La Théroouanne
- Noisy Le Sec
- Torcy
- Aubervilliers
- Pontault Combault

Poule basse

- Claye Souilly
- Noisy Le Grand
- Vaires
- Avon
- Montreuil
- L'Hay Les Roses
- Roissy Ozoir

Le Championnat sera en ligne à partir du 14 Février 2015.

-17 MASCULINS

Match ST MAUR / MONTFERMEIL du 10-11 Janvier 2015

La rencontre aura lieu le Jeudi 12 Mars 2015 à 19h15 au gymnase Brossolette.

Aucun autre report ne sera accepté.

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Match IVRY / TREMBLAY du 31 Janvier 2015

Merci aux deux clubs de s'entendre pour le report de cette rencontre.

Match MONFERMEIL / TREMBLAY du 04-05 Mars 2015

La COC a autorisé le report de cette rencontre (voir PV N°20).

Merci au club de Tremblay de saisir ce report dans Gest'Hand.

-15 MASCULINS

Match TREMBLAY / LAGNY du 04-05 Mars 2015

La COC a autorisé le report de cette rencontre (voir PV N°20).

Merci au club de Tremblay de saisir ce report dans Gest'Hand.

Match HBC DU LOING / VILLEMOMBLE des 31/01 01/02/2015

A ce jour la feuille de match ne nous est toujours pas parvenue.

En conséquence, le club d'HBC Du Loing a match perdu par pénalités sportive et financière (Opt, -10, 20€)

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

+16 FEMININS PRENATIONALE

Match VILLIERS / STELLA ST MAUR du 17-18 Janvier 2015

Le match aura lieu le Vendredi 13 Février 2015 à 21h00 à Villiers.

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Match IVRY / ROISSY OZOIR du 07 Février 2015

En raison du non-respect de la procédure en cas de carence d'arbitre, le club d'Ivry a match perdu par pénalités sportive et financières (Opt, -20, 50€).

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Le club d'Ivry est exclu du Challenge du Fair-Play.

-17 FEMININS

Match STELLA ST MAUR / MONTFERMEIL du 10-11 Janvier 2015

Qu'en est-il de cette rencontre ?

Merci aux deux clubs de s'entendre et ce, avant le 02 Mars 2015, sous peine de pénalités sportive et financière pour les deux clubs.

COURRIERS AUX CLUBS

Montereau : Nous accusons réception de votre courrier et acceptons votre demande.

SANCTIONS

Champigny : Anomalie feuille de match (manque chronométrateur)

HBC du Loing : Non transmission de feuille de match après le 3^{ème} jour ouvrable (85€)

HBC du Loing : Non transmission de feuille de match après le 1er jour ouvrable (20€)

Aubervilliers : Retard transmission feuille de match (20€)

A TOUS LES CLUBS

Pour les Championnats jeunes masculins et féminins, vous référez à l'annuaire de la Ligue :

-15M pages 91 et 92

-17M page 90 (suite à la décision de la CRL Fédérale, 6 clubs et non 5 réintégrerons leur Département)

-15F page 79

-17F page 78

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fait à Bondy le 11 Février 2015

La C.O.C.

**Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision
sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.